



## MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

03 44 89 23 58

Abbecourt.commune@orange.fr



# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents** : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, TREVIN Claude, WANEQUE Jean-Pierre

**Etaient absents** : Mme RENARD Brigitte qui a donné procuration à Mme THOMAS Ginette

*Date de convocation : 20/6/2016*

*Date d'affichage : 22/06/2016*

*Secrétaire de séance : Madame EVAIN Mireille*

### 1. ADTO : modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ; approuve le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire, et autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

## **2. Achat de terrain.**

Monsieur le Maire propose l'achat de la parcelle cadastrée C n° 490, située entre deux parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'acheter cette parcelle d'une surface de 315m<sup>2</sup> pour un montant de 230 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

## **3. Présentation du rapport annuel d'eau potable du syndicat des sources de Silly Tillard.**

Monsieur Pierre DESLIENS, Président du syndicat, présente le rapport annuel d'eau potable.

## **4. Présentation du rapport annuel du SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise).**

Monsieur Jean-Jacques ANTREAUME, responsable du Secteur Local d'Energie d'Auneuil, présente le rapport annuel du SE60.

## **5. Budget 2016 : décisions modificatives.**

### Recettes de fonctionnement

Inscription de 8 938€ au 6419 et de 3 771€ au 74712

### Dépenses de fonctionnement

Inscription de 5 651 € au 64162, de 6 148€ au 61523 et de 910€ au 023

### Dépenses d'investissement

Inscription de 910€ au 21784

### Recettes d'investissement

Inscription de 910€ au 021

Une délibération est prise à l'unanimité pour ces modifications.

## **6. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.**

Monsieur ANTREAUME propose d'établir un contrat CAE à Monsieur Anthony DEBREUX pour une durée de 6 mois pour un montant de 838,10€ par mois pris en charge à 75% par l'état.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Deux stagiaires nous ont rejoint Océane pour 5 semaines et Audrey pour 4 semaines, elles effectuent un excellent travail.

## **7. Questions diverses.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement de location de la maison du village et de mettre en place une convention relative aux consignes de sécurité.

Les effectifs scolaires pour la rentrée sont de 192 enfants, Madame Lucie MAGNIEZ a été nommée pour la nouvelle classe à la rentrée prochaine Le nom du remplaçant de Monsieur JUDENNE, directeur d'Abbecourt n'est pas encore connu.

Madame BRIOT ne souhaite plus être directrice de Saint Sulpice à la rentrée.

Afin de profiter de la baisse de 4,35% sur les travaux de voirie et 17 % sur l'enrobée le conseil municipal décide de réaliser les réfections suivantes :

Remise en état des bouches d'égout pour un montant de 834,07 € HT

Remise en état de la chaussée à l'entrée de Mattencourt pour un montant de 4 223,88€ HT

Entrée du parking rue de Courcelles pour un montant de 3 784,67€ HT

Réfection rue du Courtil, mise en place d'un caniveau pour un montant de 4 595,62 € HT

Nouvelle classe : le planning des travaux est respecté.

Dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables, un parapheur électronique sera mis en place pour 408 € et 120€ par an HT divisé par 3 (Mairie, SIVOSAS et syndicat des eaux)

Le conseil municipal décide de procéder à la vente de 16 stères de bois au prix de 40€ le stère.

La séance est close à 20h30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

EVAIN Mireille

Jean Jacques ANTHEAUME.